


 Hospitalisation	AMO* Régime Obligatoire	AMO + TM	OPTION 1	OPTION 2	OPTION 3	OPTION 4
+ Forfait journalier hospitalier illimité	-	oui	oui	oui	oui	oui
+ Forfait actes lourds	-	oui	oui	oui	oui	oui
+ Forfait chambre particulière ⁽¹⁾	-	-	30€ / jour	60€ / jour	70€ / jour	80€ / jour
Frais de séjours en établissements publics ou privés, honoraires, actes de chirurgie, actes techniques médicaux ** (par an et par bénéficiaire)	80% ou 100% BR	100% BR	-	200€	300€	400€


(1) 60 jours par an, non remboursée en psychiatrie

Pour les actes médicaux d'un montant égal ou supérieur à 120€, la franchise de 18€ est intégralement prise en charge par la mutuelle.

 Soins courants						
Consultations, visites généralistes	70% BR	100% BR	-	-	-	-
Consultations, visites spécialistes **	70% BR	100% BR	-	20€	35€	50€
Auxiliaires médicaux	60% BR	100% BR	-	-	-	-
Radiologie, imagerie et échographie ** (par an et par bénéficiaire)	70% BR	100% BR	-	20€	35€	50€
Analyses, examens de laboratoire	60% BR	100% BR	-	-	-	-
Orthopédie, appareillage (autre que dentaire, par an et par bénéficiaire)	60% ou 100% BR	100% BR	-	200€	400€	600€
Remboursement du forfait sur présentation de facture acquittée, sous réserve d'un remboursement de la sécurité sociale						
Prothèses auditives (tous les 2 ans et par bénéficiaire)	60% BR	100% BR	-	400€	750€	1200€
Remboursement du forfait sur présentation de facture acquittée						
Frais de transport	65% BR	100% BR	-	-	-	-

 Cures thermales						
Cures thermales						
Remboursement du forfait sur présentation de facture acquittée, forfait par an et par bénéficiaire	65% BR	100% BR	-	150€	200€	300€
Honoraires de surveillance	70% BR	100% BR	-	-	-	-

 Pharmacie						
Pharmacie à 65%	65% BR	100% BR	-	-	-	-
Pharmacie à 30%	30% BR	100% BR	-	-	-	-
Pharmacie à 15%	15% BR	100% BR	-	-	-	-
Pharmacie et Vaccins non remboursés (par an et par bénéficiaire)	-	-	-	20€	30€	50€

 Optique						
+ Forfait Monture ⁽²⁾	60% BR	60% BR	40€	60€	80€	110€
+ Forfait Verre simple ⁽²⁾	60% BR	60% BR	40€	60€	80€	110€
+ Forfait verre complexe ou très complexe ⁽²⁾	60% BR	60% BR	80€	100€	120€	150€
+ Forfait Lentilles (par an et par bénéficiaire)	60% BR	100% BR	-	100€	150€	200€
Chirurgie des yeux	-	-	-	200€	350€	500€

⁽²⁾ Prise en charge limitée à un équipement (monture + verres) tous les 2 ans de date à date. Pour les mineurs ou en cas d'évolution de la vue chez l'adulte, un équipement peut être remboursé tous les ans de date à date. Ces forfaits intègrent la prise en charge du ticket modérateur. Au-delà d'un équipement, seul le ticket modérateur sera servi. Remboursement du forfait sur présentation de facture acquittée.

Dentaire

Soins dentaires	60% BR	100% BR	-	-	-	-
Inlay ou Prothèses dentaires remboursées par le RO*	70% BR	100% BR	100€	200€	400€	750€
Prothèses dentaires non remboursées par le RO ⁽³⁾ (par an et par bénéficiaire)	-	-	-	-	-	-
Orthodontie remboursée par le RO	70% ou 100% BR	100% BR	-	-	-	-
Parodontologie (par an et par bénéficiaire)	-	-	50€	100€	150€	200€
Implantologie (par an et par bénéficiaire)	-	-	100€	200€	400€	600€

(3) Remboursement sur présentation de la facture originale acquittée

Médecine non conventionnée

Ostéopathe - Chiropracteur - Diététicien - Acupuncteur - Naturopathe Hypnose - Pédicure - Podologue - Etiopathe, par séance ⁽⁴⁾	-	-	-	30€	40€	50€
---	---	---	---	-----	-----	-----

(4) Remboursement limitée à 3 séances par an, sur présentation de la facture originale acquittée

Prévention

Actes de prévention et services d'e-santé (par an et par bénéficiaire hors objets connectés)	-	-	20€	30€	60€	100€
---	---	---	-----	-----	-----	------

Garantie d'assistance

Le service d'assistance santé de votre mutuelle 24h/24h et 7jours/7 (05 49 76 97 74) ⁽⁵⁾

⁽⁵⁾ Garantie par Inter Mutuelles Assistance, société anonyme au capital de 5 000 000 d'euros entièrement libérés, entreprise régie par le Code des assurances, immatriculées au RCS de Niort sous le n°481 511 632-118, avenue de Paris - 79 033 Niort.

BR : Base de Remboursement.

***AMO** : Assurance Maladie Obligatoire.

** Forfait diminué de 20% pour les non signataires de l'Option de Pratique Tarifaire Maîtrisée (y compris Chirurgiens et Obstétriciens) - Anciennement CAS.

*** Ces pourcentages sont appliqués sur la Base de Remboursement de la Sécurité Sociale (RO)

! En application de l'article L.871-1 du code de la Sécurité sociale, la mutuelle ne prend pas en charge : la participation forfaitaire et la franchise respectivement mentionnées aux alinéas II de l'article L.322-2 du Code de la Sécurité sociale, les majorations de participation visées aux articles L.161-36-2 du même code.

2019-02



www.solimut-centre-ocean.fr

Solimut
Mutuelle
Centre Océan

